

SERVICES VÉTÉRINAIRES NAVAN – INFOLETTRE D'OCTOBRE 2013

À la fin de l'été et au début de l'automne, il est toujours opportun d'envisager la vaccination contre les affections respiratoires. L'alternance de nuits fraîches et de journées chaudes occasionne un stress annuel chez les vaches laitières et les veaux, et la qualité de l'air dans les étables tenues fermées commence à se dégrader. Une réduction de l'aération naturelle peut entraîner des niveaux accrus d'ammoniac dans les enclos des veaux et des génisses ou une hausse de la quantité d'air vicié humide par rapport à l'été.

Les vaches et les veaux dont le pelage est plus long commencent à souffrir de l'humidité à cette période-ci de l'année. En passant la main sur le dos d'un veau qui n'est pas tondu, vous constaterez à quel point son pelage peut être humide. Le stress subi par ces animaux en proie à l'humidité, qui luttent pour rester au chaud la nuit et au frais le jour, serait en partie responsable d'une sensibilité accrue à la pneumonie. De surcroît, dans certains programmes de vaccination, l'automne est la période où l'immunité protectrice des troupeaux est au plus bas. Pour ces raisons, la tonte des vaches et des veaux à cette période-ci de l'année contribue grandement à les maintenir en bonne santé.

Il existe deux types de vaccins contre les affections respiratoires : les vaccins inactivés et les vaccins vivants. Administrés correctement, les deux sont très efficaces pour prévenir ou atténuer les effets de la pneumonie (gardez à l'esprit que les vaccins agissent sur les 9 ou 10 agents principaux de la pneumonie, mais pas sur tous les agents). De plus, chaque composant du vaccin confère une protection d'une durée et d'un niveau différents. Ainsi, même si vous vaccinez scrupuleusement tous les 12 mois, certains effets du vaccin peuvent durer six, neuf ou 12 mois. Dans le cas des vaccins inactivés, la vaccination devrait être pratiquée sur les veaux à l'âge de six mois (âge auquel on considère généralement que les anticorps maternels sont disparus), et une injection de rappel doit avoir lieu de deux à quatre semaines plus tard, puis tous les ans (pas 13 ou 14 mois plus tard). Si, pour une raison quelconque, il s'écoule plus de 12 mois entre deux doses de vaccin inactivé, les veaux (ou les vaches) doivent recevoir à nouveau une série de deux doses.

Les veaux qui sont âgés de moins de six mois à l'heure actuelle ne seront probablement pas vaccinés cette année. Si vous attendez à l'année prochaine, ces veaux auront entre 12 et 17 mois et les génisses seront peut-être fécondées ou gestantes, sans jamais avoir été vaccinés. Une dérogation au protocole peut alors ce produire. Les utilisateurs de vaccins inactivés doivent impérativement administrer une injection de rappel à leurs jeunes veaux tous les six mois. Ainsi, les veaux qui sont trop jeunes aujourd'hui seront vaccinés dans six mois plutôt que 12. Habituellement, ce problème ne se pose pas pour les vaches laitières qui sont passées au vaccin vivant. Les veaux sont vaccinés assez jeunes, par voie intranasale (Inforce III) ou en groupe de 5 à 10. Il n'y a pas de saison particulière pour vacciner les vaches dans le cas des vaccins vivants. La vaccination peut être pratiquée sur une vache fraîche (à au moins 30 jours de lactation) ou sur une vache sèche, selon les conditions de la ferme.

Nous considérons que le vaccin vivant représente une meilleure stratégie parce que l'immunité du « troupeau » s'avère toujours nettement supérieure. Des éclosions de pneumonie surviennent souvent quand le niveau de protection de l'ensemble du troupeau est faible (notamment à l'automne, lorsqu'il est temps pour les vaches de subir leur injection de rappel annuelle). Comme pour la majorité des vaccins, une fièvre légère et une baisse subséquente de l'appétit et de la production de lait sont possibles. Ces effets sont normaux, mais difficiles à accepter lorsque les primes incitatives pour le lait d'automne entrent en ligne de compte. De fait, nous constatons souvent que les éleveurs attendent la fin des incitatifs d'automne pour administrer les vaccins inactivés. Or, les vaches doivent pouvoir

compter sur un système immunitaire efficace quand les températures passent de chaudes à froides, et non pas après qu'elles se sont stabilisées. C'est là une autre bonne raison d'adopter le vaccin vivant.

En résumé, les deux types de vaccins sont efficaces; chacun a ses avantages et ses inconvénients. Évitez de retarder la vaccination automnale en raison des primes incitatives; les vaches en ont besoin tout de suite. Ne laissez jamais plus de 12 mois s'écouler entre l'administration des vaccins inactivés. Enfin, n'administrez pas de vaccin vivant aux vaches fraîches à moins de 30 jours de lactation, et veillez à tondre les vaches et les veaux à cette période-ci de l'année pour réduire le stress environnemental susceptible de causer la pneumonie.